

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 434

présenté par  
M. Laurent et M. Hutin

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Compléter l’alinéa 9 par les mots :

« et Pays de la Loire ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création de régions de grande taille doit au moins permettre de se parer durablement contre un régionalisme identitaire résiduel qui est profondément étranger à la tradition républicaine.

La nouvelle carte territoriale doit veiller à bien intégrer les régions périphériques où peuvent subsister des revendications identitaires. Aucune objection historique ou culturelle voire n’est recevable. Ainsi, il est proposé que la Bretagne et les Pays-de-la-Loire soient regroupés.